



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE BOIS-GUILLAUME

(N° 6 - 2021)

Envoyé en préfecture le 19/03/2021

Reçu en préfecture le 19/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 076-267600047-20210317-06-DE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU 17 MARS 2021 A 18 H 30**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 11

Étaient présents : Théo PEREZ, Président du CCAS; Jérôme ROBERT, Vice-Président du CCAS; Margaux VANTHOURNOUT, Adjointe au Maire; Isabelle HERBERT, Conseillère Municipale Déléguée; Jean-Marie LEGUILLON, Conseiller Municipal; Frédéric ABRAHAM, Conseiller Municipal; Eric ALEXANDRE ; MARIE-Hélène BUCHON; Annie LALLEMAND; Julien TRIQUET, membres du Conseil d'Administration.

Étaient absents excusés : Yannick OLIVERI-DUPUIS, Conseillère Municipale Déléguée; Isabelle SAINT BONNET-CHAPUIS, Conseillère Municipale; Jean-Louis FOURNIER; François MORELLE; Marie-Laure RIVALS (pouvoir à F. ABRAHAM)

Secrétaire de séance : Jérôme ROBERT, Vice-Président du CCAS

OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS - ADOPTION

Rapporteur : Théo PEREZ

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le projet de budget primitif (BP) pour l'exercice 2021 du budget principal du CCAS à la lumière du présent rapport explicatif, du document budgétaire fourni en annexe et des différents éléments d'information et de contexte exposés lors du débat d'orientation budgétaire.

De manière générale, ce projet est construit sur la base d'estimations sincères et prudentes, compte tenu des informations connues au moment de son élaboration. Il pourra être amendé en cours d'exercice, en tant que de besoin, par décision modificative.

Pour mémoire, l'exercice 2019 a été marqué par la création de deux budgets annexes, régis par la nomenclature comptable M22, destinés au suivi budgétaire et comptable de la résidence autonomie La Fontaine et du service d'aide à domicile. Leur mise en place s'est accompagnée de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement des budgets annexes vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois leur masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal aux budgets annexes.

Le projet de budget primitif 2021 du budget principal du CCAS s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FUNCTIONNEMENT		
Opérations réelles	1 381 631,62 €	1 344 201,00 €
Opérations d'ordre	5 600,00 €	
Virement à la section d'investissement		
Résultat de fonctionnement n-1 reporté		43 030,62 €
Sous-total fonctionnement	1 387 231,62 €	1 387 231,62 €
INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	4 000,00 €	290,00 €
Opérations d'ordre		5 600,00 €
Virement de la section de fonctionnement		
Résultat d'investissement n-1 reporté		35 613,43 €
Restes à réaliser n-1	145,48 €	
Sous-total investissement	4 145,48 €	41 503,43 €
TOTAL GENERAL BP 2021	1 391 377,10 €	1 428 735,05 €

Au préalable, il convient de préciser que le projet de budget primitif qui vous est présenté intègre une reprise par anticipation des résultats prévisionnels de l'exercice 2020. Les montants de cette reprise anticipée sont justifiés par une fiche de calcul des résultats prévisionnels établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée du compte de gestion de ce dernier. Ces documents sont joints en annexe.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Celle-ci s'équilibre à 1 387 232 € en dépenses et recettes.

LES DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement (en Euros)	BP 2020	Projet BP 2021
Opérations réelles		
011 – charges à caractère général	109 455	123 958
012 – charges de personnel et frais assimilés	923 935	950 892
65 – autres charges de gestion courante	161 566	246 440
66 – charges financières	1 000	1 000
67 – charges exceptionnelles	229 210	59 342
Sous-total mouvements réels	1 425 166	1 381 632
Opérations d'ordre		
042 – transferts entre sections	9 628	5 600
Sous-total mouvements d'ordre	9 628	5 600
TOTAL GENERAL	1 434 794	1 387 232

Les charges à caractère général (123 958 €) intègrent principalement :

- 3 000 € d'entretien des véhicules ;
- 2 800 € de frais d'assurance ;
- 8 820 € de maintenance des outils informatiques et logiciels du CCAS ;
- 70 020 € dédiés aux seniors (voyages et déplacements, animations, alimentation et repas des mercredis,...) ;
- 10 000 € prévus pour les bons de chauffage.

Le solde correspond aux moyens de fonctionnement des services du CCAS diverses, carburant, cotisations d'adhésion, annonces, documentation, frais de formation, externalisation de la protection des données personnelles,...).

Il convient de noter que le remboursement à la Ville des repas des seniors des mercredis était inscrit au chapitre 65 en 2020, à hauteur de 20 000 €. Cette dépense est repositionnée au chapitre 011 en 2021, pour un montant de 16 000 €, dans un souci de meilleure conformité à la nomenclature comptable. Cette modification de périmètre explique la progression apparente des charges à caractère général entre BP 2020 et 2021.

Les dépenses afférentes au personnel (950 892 €) se décomposent en trois enveloppes :

- La masse salariale avancée pour le budget annexe de l'aide à domicile : 700 000 €, soit un montant stable par rapport à 2020, étant toutefois précisé qu'une hausse de l'activité du service est actuellement en cours d'étude, ce qui pourrait aboutir à une augmentation de ce poste en cours d'exercice budgétaire, à l'occasion d'une décision modificative ;
- Celle avancée pour le compte du budget annexe de la résidence : 112 672 €, intégrant la création d'un deuxième poste de gardien ;
- La masse salariale des services centraux du CCAS : 138 220 €.

S'agissant des autres charges de gestion courante, celles-ci s'élèvent à un total de 246 440 €, dont notamment :

- Le portage des repas à domicile : 52 000 € ;
- Les subventions : 9 430 € ;
- Les aides facultatives : 134 000 €, dont 100 000 € dédiés spécifiquement au Pass'activité, dont l'objet est de favoriser les pratiques culturelles et sportives par l'attribution d'une aide inversement proportionnelle aux ressources, de manière à limiter significativement le coût de ces activités pour les revenus les plus modestes et à donner un « coup de pouce » aux autres ;
- Le dispositif de téléalarme : 6 300 € ;
- Les participations : FSL (10 500 €), Banque Alimentaire (6 700 €), CLIC (7 000 €), principalement ;
- L'achat de denrées à la Banque Alimentaire : 9 500 € ;
- Les créances admises en non-valeur : 8 000 €.

Les charges financières (1 000 €) enregistrent des inscriptions liées à la conclusion d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € en début d'année (frais de dossiers, et intérêts en cas d'utilisation éventuelle de la ligne de trésorerie).

Les charges exceptionnelles (59 342 €) correspondent au versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe de l'aide à domicile.

Enfin, les transferts entre sections (opérations d'ordre budgétaires sans mouvements de fonds) s'établissent à 5 600 €. Il s'agit d'une dépense obligatoire en dépense de fonctionnement, générant une recette équivalente en section d'investissement, dont l'objet est de contribuer au financement du renouvellement régulier des immobilisations, lequel est en effet supporté par la section d'investissement.

LES RECETTES

Recettes de fonctionnement (en Euros)	BP 2020	Projet BP 2021
Opérations réelles		
002 – résultat reporté de fonctionnement	129 605	43 031
70 – produits des services	907 071	915 947
74 – dotations, subventions et participations	394 418	424 554
77 – produits exceptionnels	3 700	3 700
Sous-total mouvements réels	1 434 794	1 387 232
Opérations d'ordre		
042 – transferts entre sections		
Sous-total mouvements d'ordre	0	0
TOTAL GENERAL	1 434 794	1 387 232

L'excédent de fonctionnement 2020 reporté par anticipation a été constaté à hauteur de 43 031 €.

Les produits des services (915 947 €) découlent très majoritairement du remboursement par les budgets annexes de leur masse salariale (812 672 € au total) qui est avancée par le budget principal, ainsi que de diverses facturations : repas à domicile (52 000 €), repas des mercredis (16 000 €), inscriptions au repas et au voyage des Anciens (22 000 €).

Les dotations, subventions et participations (424 554 €) sont alimentées exclusivement par la contribution versée par la Ville, qui est la variable finale de l'équilibre budgétaire. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'inscrire ici en recettes l'intégralité de la participation prévue en dépenses sur le budget de la Ville, car :

- Cette dernière tient compte de la hausse de l'activité du SAAD, déjà abordée précédemment, sur laquelle une décision n'est pas encore prise ;
- Les résultats de clôture 2020 reportés des budgets du CCAS s'avèrent en définitive plus favorables que les estimations qui ont été retenues pour le calcul de la participation.

En dernier lieu, 3 700 € de recettes exceptionnelles sont attendus, provenant du reversement par la Ville du produit des quêtes à mariages.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme chaque année, cette section est présentée en suréquilibre, avec 41 503 € en recettes, contre 4 145 € en dépenses (restes à réaliser inclus).

LES DÉPENSES

Dépenses d'investissement (en Euros)	Projet BP 2021 (hors restes à réaliser)
Opérations réelles	
21 – immobilisations corporelles	1 000
27 – autres immobilisations financières	3 000
Sous-total mouvements réels	4 000
Opérations d'ordre	
040 – transferts entre sections	
Sous-total mouvements d'ordre	0
TOTAL GENERAL	4 000

Un crédit de 1 000 € est proposé en immobilisations corporelles, en vue de l'acquisition de mobilier de bureau et de smartphones.

Les autres immobilisations financières (3 000 €) portent sur les avances remboursables allouées aux personnes en difficulté financière, comptabilisées en section d'investissement.

Il convient de préciser qu'à ces inscriptions du budget primitif viennent s'ajouter 145,48 € de restes à réaliser, correspondant à des reliquats d'engagements 2020 reportés.

LES RECETTES

Dépenses d'investissement (en Euros)	Projet BP 2021 (hors restes à réaliser)
Opérations réelles	
001 – résultat reporté d'investissement	35 613
10 – dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	290
Sous-total mouvements réels	35 903
Opérations d'ordre	
040 – transferts entre sections	5 600
Sous-total mouvements d'ordre	5 600
TOTAL GENERAL	41 503

Les recettes prévisionnelles 2021 comprennent :

- Le fonds de compensation de la TVA, évalué à 290 € au chapitre 10 ;
- Le résultat d'investissement reporté, constaté à l'issue de l'exercice 2020, soit 35 613 € ;
- Les dotations aux amortissements : 5 600 €.

Aucune recette d'emprunt n'est donc nécessaire au financement de la section d'investissement, étant précisé que le CCAS n'a aucun stock de dette à rembourser.

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-5 et R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 16 février 2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'ADOPTER LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS, TEL QU'EXPOSE CI-DESSUS ET CONFORMÉMENT AU DOCUMENT BUDGÉTAIRE JOINT EN ANNEXE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.
- D'APPROUVER LE REPORT ANTICIPE DES RESULTATS PREVISIONNELS ET, LE CAS ECHEANT, DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2020 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS.
- D'AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION D'UN MONTANT MAXIMUM DE 59 341,71 €, AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, AU BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE A DOMICILE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme



Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du CCAS